

Annexe 18 – Épreuve de contrôle du BTS – Conseil en ingénierie de l’immobilier (BTS professions immobilières)

Grille nationale d’évaluation

Numéro du candidat :

Nom et prénom du candidat :

Académie :

Date de l’épreuve :

	TI	I	S	TS
Pertinence de l’analyse du ou (des) contexte(s) professionnel abordé.				
Précision de l’analyse des données contenues dans les annexes documentaires.				
Qualité de l’argumentation présentée.				
Pertinence de la mobilisation de notions économiques et/ou juridiques et/ou en lien avec l’urbanisme et/ou en lien avec la dimension architecturale de l’habitat.				
Capacité à s’entretenir avec le jury par la pertinence des réponses apportées.				
Note : / 20				
Appréciation				

Nom et signature de l’examineur :